

MOTION

Le congrès de l'UJM, réuni le 13 janvier 2009, adopte la motion suivante :

Concernant la dotation 2009, nous dénonçons la hausse en trompe l'œil annoncée de 5,6 %, plus faible que la moyenne des autres universités. De plus, l'UJM était jusqu'alors considérée comme sous-dotée en postes. Nous nous étonnons qu'elle se retrouve, dans le nouveau système de répartition des moyens, en situation de sur-dotation, avec l'obligation de rendre trois postes en plus des trois supprimés par la loi de finances 2009, obligation qui nous contraindrait à remplacer des emplois publics de fonctionnaires par des emplois contractuels de droit privé. Nous contestons ce système de répartition, fondé sur des critères pour le moins arbitraires et utilisant des données opaques. Cette dotation, en décalage avec celle de nos partenaires du PRES de Lyon, bafoue l'identité de notre établissement, université pluridisciplinaire, qui joue un fort rôle d'ascenseur social. Nous refusons aussi le calendrier ministériel, qui nous met devant le fait accompli en nous communiquant notre dotation après le vote du budget 2009 par le CA, ce qui contredit le principe de l'autonomie proclamée.

Concernant le projet de réforme des statuts des enseignants-chercheurs, nous sommes conscients que le décret de 1984 comporte des dispositions qui ne sont plus adaptées aux réalités actuelles du métier, et notamment qu'il ne prend pas en compte les multiples tâches qui sont aujourd'hui celles des enseignants-chercheurs. Ce projet de décret, élaboré dans la précipitation, sans concertation avec la communauté universitaire, est en l'état inacceptable. Nous demandons que les instances nationales définissent des critères d'évaluation des tâches pédagogiques, administratives et de recherche, ceux-ci ne pouvant être laissés à la discrétion du conseil d'administration. Nous demandons également une contractualisation individualisée, librement établie entre l'enseignant-chercheur et son établissement, précisant l'orientation de son activité sur la durée du contrat quadriennal.

Concernant la maîtrise de la formation des enseignants, nous comprenons l'utilité d'une réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Nous constatons cependant que ce nouveau dispositif vide les concours de leur contenu disciplinaire, augmente d'un an la durée d'études non rémunérées et supprime l'année de stage. Nous constatons également qu'il bouleverse le fonctionnement de nombre de filières et appelle un travail de recombinaison de leurs formations qui demande du temps et de la réflexion. Le Congrès de l'UJM demande donc de véritables discussions pour l'amélioration de la formation des enseignants, faute de quoi il considère que l'établissement devrait demander à l'ensemble des universités partenaires du PRES de suspendre notre participation à une entreprise qui ne peut que s'enliser dans l'improvisation.